

Vous souhaitez créer votre activité en milieu rural ?

Vous souhaitez réorienter votre projet agricole ?

Mûrir son projet d'installation et/ou de diversification en milieu rural

un cycle
de formation
proposé par
Accueil Paysan,
Le Créfad,
La FRCIVAM
et L'Afocg

Octobre 2014
Janvier 2015



Objectif : Être acteur et porteur de son projet d'installation et ou de diversification ; être capable de définir sa stratégie et de situer son projet dans le contexte rural ou agricole.

7 modules de formations à la carte, à Clermont-Ferrand (63)





Structures organisatrices

Accueil Paysan Auvergne

Accueil Paysan est une association regroupant des paysans proposant de l'accueil à la ferme dans un esprit d'éducation populaire, de développement durable et d'agriculture paysanne. Accueil Paysan propose aux porteurs de projet de les accompagner de manière individuelle et collective, et propose un programme de formations sur les thématiques variées liées à l'accueil, à l'agriculture et à l'écologie.



Plus d'infos : pauline.auvergne@accueil-paysan.com
www.accueil-paysan-auvergne.com

Créfad Auvergne

Le CREFAD Auvergne s'inscrit dans les valeurs de l'éducation populaire. Les principes qui animent l'ensemble de ses actions s'articulent autour de l'autonomie de toute personne ou structure et le développement de leurs capacités à penser, décider, s'exprimer et agir concrètement.

Il s'appuie pour ce faire sur des formations, de l'accompagnement personnalisé et un engagement dans des partenariats multiples et des réseaux associatifs.

Plus d'infos : cecile.nouzille@crefadauvergne.org
<http://www.crefadauvergne.org/>



FR CIVAM Auvergne

Le CIVAM, réseau national d'associations est né dans les années 1950 sur l'initiative d'enseignants, d'agriculteurs et de ruraux. Les CIVAM se sont fondés sur les valeurs des mouvements de l'éducation populaire, avec pour principal dessein de permettre aux familles agricoles d'accéder à une véritable autonomie grâce à la formation. En Auvergne, en plus de nombreux projets sur différentes thématiques (agriculture durable, circuit court, accueil social), la FR CIVAM travaille au primo-accueil des porteurs de projets agricole et s'investit dans leur accompagnement à l'installation.



Plus d'infos : mellet.civam@wanadoo.fr
<http://civamauvergne.e-monsite.com/>

L'Afocg

L'Afocg propose aux agriculteurs les moyens de devenir autonomes dans la gestion globale de leur entreprise, par la formation et l'accompagnement collectif. Elle accompagne les agriculteurs dans le développement de leur capacité d'anticipation et prises de décisions en tenant compte des données économiques, mais aussi du projet personnel ou de l'environnement.

Plus d'infos : afocg63@gmail.com



Programme

L'ensemble des modules auront lieu au
9, rue sous les Augustins à Clermont-Ferrand

Explorer son projet : en travailler la cohérence et le sens

Durée : 21h Intervenant : Créfad

Dates : lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 octobre 2014

Travaillez sur la cohérence de votre projet, l'équilibre entre votre projet de vie et votre projet professionnel. Concrétisez vos idées en apprenant à présenter votre projet à l'oral et à l'écrit..

Réseaux et partenaires agriruraux et financement de projet

Durée : 14h Intervenants : Créfad

Date : lundi 3 et mardi 4 novembre 2014

Repérez les interlocuteurs clés pour votre installation et les réseaux d'appui. Identifiez les dispositifs d'accompagnement et de financements pour votre projet. Considérez une éventuelle installation progressive comme alternative à l'endettement.

Développer une activité d'accueil et construire son plan de communication

Durée : 14h Intervenant : Accueil Paysan

Dates : lundi 17 et mardi 18 novembre 2014

Etudiez la diversification de votre entreprise par des activités d'accueil ou la création d'une activité de tourisme. Appréhendez l'ensemble des activités possibles d'accueil en milieu rural ; la réglementation en vigueur ; les interlocuteurs ressources ; les labels existants ; les spécificités en matière de communication ; les types de financements potentiels, etc.

Choisir ses statuts juridiques, sociaux et fiscaux

Durée : 14h Intervenant : Josiane Betton, consultante

Dates : lundi 1er et mardi 2 décembre 2014

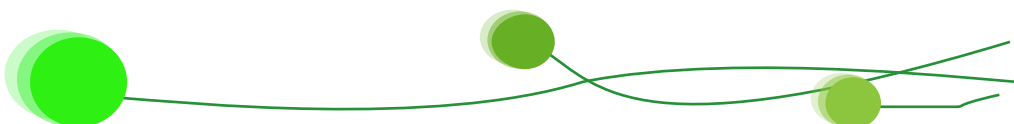
Appréhendez les statuts juridiques, fiscaux et sociaux, ainsi que leurs corrélations pour pouvoir choisir des statuts adaptés à votre projet et à sa progressivité.

Accéder au foncier et appréhender les règles d'urbanisme

Durée : 7h Intervenant : Terre de liens

Dates : lundi 15 décembre 2014

Comprenez les clés d'accession au foncier et appréhendez les règles d'urbanisme applicables à votre projet (permis de construire, autorisation, PLU...)



Réaliser le prévisionnel économique de son projet

Durée : 14h Intervenant : Afocg

Dates : lundi 12 et lundi 19 janvier 2015

Acquérez les méthodes pour bâtir un plan de financement et un budget prévisionnel. Commencez à chiffrer votre propre projet et à évaluer la faisabilité économique.

S'installer en collectif

Durée : 14h Intervenants : Accueil Paysan et FRCIVAM

Date : lundi 26 et mardi 27 janvier 2015

Apprenez à travailler en collectif. Identifiez les points critiques et les points de conflit, et sachez y faire face.

**Une demi-journée de rencontre avec des cédants d'exploitations agricoles vous sera proposée en cours de cycle*

** En fonction des besoins du groupe, d'autres journées collectives pourront être rajoutées au cycle.*

Financement du cycle

Si vous êtes agriculteur ou porteur de projet en installation agricole

Pour l'ensemble de ces modules, un dossier de demande de prise en charge sera déposé auprès du fond de formation des actifs agricoles non-salariés VIVEA. Les réponses à ce financement sont données au maximum 1 mois avant la formation. Si la formation est acceptée, les agriculteurs à jour de leur cotisation MSA (exploitants à titre principal ou secondaire, cotisants solidaires, conjoints, collaborateurs, aides familiaux) ainsi que les porteurs de projet à l'installation agricole seront financés. Les porteurs de projet devront être détenteur d'une attestation de démarche d'installation obtenue auprès du Point Info Installation de la Chambre d'Agriculture de leur département et l'apporter le jour de la formation.

Si vous êtes actif ou demandeur d'emploi

Nos associations sont enregistrées comme organismes de formation. A ce titre, les formations que nous proposons peuvent être prise en charge par votre fond de formation professionnel. Pour la procédure de prise en charge des coûts de formation, vous devez prendre contact avec votre OPCA (pour les salariés), votre FAF (pour les travailleurs non salariés) ou le pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi), qui vous expliqueront la procédure à suivre. Anticipez ces démarches, la plupart des organismes financeurs ont besoin d'une autorisation préalable avant la formation.

Si vous êtes étudiant, retraité, ou que vous êtes confronté à un refus de prise en charge

Le prix est fixé à 30€ par jour de formation.



Pour plus d'informations concernant ce cycle, vous pouvez contacter :

le Créfad au 04 73 31 50 45
secretariat@crefadauvergne.org



Bulletin d'inscription au cycle de formation

«Mûrir son projet»

à renvoyer au Créfad, 9 rue sous les Augustins, 63000 Clermont-Ferrand

INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

.....

Tél :

Courriel :

Statut :

INSCRIPTION A LA FORMATION

Je souhaite participer aux modules

Explorer son projet : en travailler la cohérence et le sens

Réseaux et partenaires agriruraux et financement de projet

Développer une activité d'accueil et construire son plan de communication

Choisir ses statuts juridiques, sociaux et fiscaux

Accéder au foncier et appréhender les règles d'urbanisme

Réaliser le prévisonnel économique de son projet

S'installer en collectif

Je joins un chèque d'arrhes de 40€.

Afin de pallier les problèmes d'annulation de dernière minute, un chèque d'arrhes doit être établi à l'ordre du Créfad. Ce bulletin d'inscription, pour être enregistré, doit être accompagné impérativement de votre chèque. Une confirmation d'ouverture du stage vous sera adressée au moins 8 jours avant le début de la formation. A la fin du stage, le chèque de caution vous sera retourné, avec votre attestation de suivi de stage.

Attention : Caution non remboursable en cas d'absence non signalée 15 jours avant la date de formation.

Fait le :

Signature :